



Fédération des Côtes d'Armor pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

**7, rue Jean Rostand – 22440 Ploufragan – Tél : 02 96 68 15 40
federationpeche22@orange.fr – www.federation-peche22.com**

Expérimentation de pêche du saumon en « No-kill » sur le Léguer

Charte d'engagement au respect des bonnes pratiques

Dans le respect de la réglementation générale de la pêche en eau douce et de la pêche des poissons migrateurs en vigueur dans le département des Côtes d'Armor, à compter de mon adhésion et ce, jusqu'à la fermeture de la pêche du saumon de printemps, le 15 juin 2018:

- Je remets à l'eau tous les saumons que je capture sur le Léguer.
- Je vérifie la température de l'eau avant de pêcher et ne pratique pas si celle-ci est supérieure à 20°C.
- Je pêche exclusivement à la mouche fouettée, hameçon simple, sans ardillon ou écrasé.
- Je m'équipe de la ligne la plus robuste possible afin d'abrèger le combat.
- Je ne hale pas le poisson sur la rive. J'utilise une épuisette à mailles caoutchouc ou un filet sans nœud pour ne pas blesser le poisson.
- J'utilise une pince pour dégager l'hameçon de la gueule du poisson, le poisson restant dans l'eau dans l'épuisette.
- Je ne manipule pas le poisson hors de l'eau ou si nécessaire, pas plus de 15 secondes.
- Je laisse au poisson le temps de récupérer sans lui imposer de mouvement de va-et-vient avant de le relâcher.
- Je m'engage en cas de difficulté rencontrée lors de la remise à l'eau à en informer sans délais l'animateur garde affecté à l'expérimentation au 06 85 77 62 08. En aucun cas je ne dois transporter de poisson.
- Je déclare le jour même mes prises sur le site WWW. federation-depeche22.com. A défaut d'accès internet, je les déclare par téléphone à la fédération au 02 96 68 15 40.
- Je coopère au suivi de l'expérimentation, notamment en répondant aux questionnaires pour lesquels je serai sollicité. Je signale immédiatement au garde toute anomalie observée sur la rivière.